

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La **Municipalité de Bouafles** souhaite renouveler le conseil municipal de la jeunesse.

L'objectif est de donner la parole aux enfants et aux adolescents du village et de les impliquer dans la vie communale et citoyenne.

Ce conseil municipal de la jeunesse sera force de proposition et mettra en œuvre les propositions qu'il adoptera conjointement avec le conseil municipal adulte.

Afin de faire part de toutes les modalités d'élection et de fonctionnement de ce conseil, nous invitons les jeunes à participer, avec la présence d'un parent pour les plus jeunes, à une réunion d'information qui se déroulera le **vendredi 23 novembre 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes.**

Le conseil municipal de Bouafles.

LE CMJ, c'est quoi ? :

❖ *Quels sont les objectifs de cette démarche ?*

- Donner la parole aux enfants et aux adolescents du village
- Impliquer dans la vie communale et citoyenne
- Etre force de proposition
- Soumettre des souhaits ou des projets réalistes au conseil municipal
- Mettre en œuvre les propositions adoptées

❖ *Comment va fonctionner ce conseil municipal de la jeunesse ?*

- Fonctionner comme une commission à part entière
- Participer occasionnellement au conseil municipal

❖ *Combien y aura-t-il d'élus ?*

- 4 par catégorie de scolarisation (primaire, collège et lycée) soit un total de 12 élus
- Etre âgé entre 8 et 18 ans l'année de l'élection

❖ *Quelle sera la durée du mandat ?*

- 2 ans

❖ **Comment le scrutin va-t-il se dérouler ?**

- Constituer des listes de 2 candidats par catégorie à déposer en mairie
- 2 listes par catégorie seront élues
- Scrutin majoritaire à 1 tour
- Modalités de vote standards (isoloir, urne, dépouillement, etc ...)
- Les bulletins de vote sont imprimés à la mairie
- La liste électorale est imprimée à la mairie

❖ **Quelle sera la fréquence de réunion de ce conseil de la jeunesse ?**

- Au choix des futurs élus et autant de fois que nécessaire avec toutefois un minimum de 3 réunions par an.

❖ **Quel sera l'encadrement ?**

- Présidence par le maire ou un représentant de la mairie
- Encadrement par la commission culture, jeunesse et sports

❖ **Planning ?**

- Réunion d'information 23 novembre 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes
- Dépôt des listes en mairie au plus tard le 15 décembre 2018.
- Elections le mardi 08 janvier 2019 de 16 h00 à 19 h 00 à la mairie.